

APAVE SUDEUROPE SAS

Agence de Châteauneuf Z.A.C. de la Valampe Avenue château Laugier 13220 Châteauneuf-les-Martigues

Tél.: 04.42.10.90.10

Email: olivier.payan@apave.com

MONACO MARINE Mme M. TRIOULAIRE

46 Quai François MITERRAND

13600 LA CIOTAT

RAPPORT D'ESSAI







N°: 11935879-001-1 VERSION 1

DATE DU RAPPORT : 22/02/2021

MESURES DE REJETS ATMOSPHERIQUES

INSTALLATION(S) VERIFIEE(S)

COCON Bateau SPIRIT

LIEU D'INTERVENTION

MONACO MARINE 46 Quai F. MITERRAND 13600 LA CIOTAT **DATE D'INTERVENTION**

16/02/2021

INTERVENANT(S)
O. PAYAN
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE
O. PAYAN

SIGNATURE

O. PAYAN
Validation électrorique

ACCOMPAGNE PAR M. BEAUCHET RENDU COMPTE A Mme M. TRIOULAIRE



Accréditation n° 1-1457 Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr



N° DE RAPPORT : 11935879-001-1 VERSION 1

	Suivi des versions du rapport								
Version	Synthèse des modifications	Chapitre(s), Tableau(x) modifié(s)							
1	Création du document	/							

SOMMAIRE

1	RESPECT DES VALEURS LIMITES	3
2	OBJECTIF	3
3 3.1 3.2	SYNTHESE DES RESULTATSCAISSON 4S7CAISSON 4S6	3
4 4.1 4.2	SYNTHESE DES ECARTS ET INFLUENCE Ecarts par rapport à la commande Ecarts aux normes	4
5 5.1 5.2	PROTOCOLE D'INTERVENTION Documents de référence Programme de mesure	4
6 6.1	GENERALITES Exploitation du rapport	
A/ De B/ De C/ Ho	NEXE 1 CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS escription de l'installation escription de la section de mesure lomogénéité de la section de mesure carts de la section de mesure par rapport aux référentiels	6 6 6
A/ Sti B/ Rè	NEXE 2 METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSEtratégie d'échantillonnageègles de calculs	8 8
A/ Ind	NEXE 3 VALIDATION DES RESULTATS	10
ANN	NEXE 4 RESULTATS DETAILLES	11
ANN	NEXE 5 AGREMENT	14
Pièc	ce(s) jointe(s) /	



N° DE RAPPORT : 11935879-001-1

VERSION 1

1 RESPECT DES VALEURS LIMITES

Les tableaux ci-après, précisent les polluants présentant un dépassement de la valeurs limites d'émissions. Le détail des valeurs est donné au paragraphe 3.

CAISSON 4S7

Aucun dépassement n'est à signaler, respect des VLE

CAISSON 4S6

Aucun dépassement n'est à signaler, respect des VLE

2 OBJECTIF

APAVE a été chargé de procéder à des contrôles sur des rejets atmosphériques, dans le cadre du contrôle réglementaire par un organisme agréé par le ministère en charge des installations classées et conformément à l'arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

3 SYNTHESE DES RESULTATS

3.1 **CAISSON 4S7**

3.1.1 Conditions de fonctionnement

Description succincte de l'installation : cocon de protection du bateau SPRIT (remplace une cabine de peinture) Conditions de fonctionnement pendant les essais, selon les indications de l'exploitant : en peinture.

3.1.2 Résultats

Désignation	Unité	COFRAC	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc d	e site	VLE	(1)
		Oui/Non					Valeur	C/NC (2)	Valeur	C/NC (2)
Date des mesures	-	-		16-févr-2021		=	-	-	-	-
Température fumées	°C	N	18,0	18,0	18,0	18	-	-	-	-
Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	N	20,90	20,90	20,90	20,90	-	-	-	-
Humidité volumique	%	N	1,3	1,3	1,3	1,3	-	-	-	-
Composés			Concentration	•	et sans correct massique	tion d'oxygène et	Valeur	C/NC (2)	Valeur	C/NC (2)
COV totaux (COVt en eq C)	mg/m ₀ ³	0	7	101	75	61	-	-	110	С

(1) VLE : Valeur Limite d'Emission

(2) C : Conforme, NC : Non Conforme



N° DE RAPPORT : 11935879-001-1

VERSION 1

3.2 **CAISSON 4S6**

3.2.1 Conditions de fonctionnement

Description succincte de l'installation : cocon de protection du bateau SPRIT (remplace une cabine de peinture) Conditions de fonctionnement pendant les essais, selon les indications de l'exploitant : en peinture.

3.2.2 Résultats

Désignation	Unité	COFRAC	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc d	e site	VLE	(1)
		Oui/Non					Valeur	C/NC (2)	Valeur	C/NC (2)
Date des mesures	-	-		16-févr-2021		-	-	-	-	-
Température fumées	°C	N	18,2			18	-	-	-	-
Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	N	20,90	-	-	20,90	-	-	-	-
Humidité volumique	%	N	1,3	-	-	1,3	-	-	-	-
Composés			Concentrati	_	et sans correct massique	tion d'oxygène et	Valeur	C/NC (2)	Valeur	C/NC (2)
COV totaux (COVt en eq C)	mg/m ₀ ³	0	50	-	-	50	-	-	110	С

(1) VLE: Valeur Limite d'Emission

(2) C : Conforme, NC : Non Conforme

4 SYNTHESE DES ECARTS ET INFLUENCE

4.1 ECARTS PAR RAPPORT A LA COMMANDE

Cette prestation est conforme à notre proposition référencée A5-33748784 et à votre commande.

4.2 **ECARTS AUX NORMES**

4.2.1 CAISSON 4S7

Lors de nos essais, nous avons relevé les écarts suivants, outre la majoration de l'incertitude, l'influence est indiquée :

Longueur droite amont insuffisante : peu d'influence, section réputée homogène Longueur droite aval insuffisante : peu d'influence, section réputée homogène.

4.2.2 CAISSON 4S6

Lors de nos essais, nous avons relevé les écarts suivants, outre la majoration de l'incertitude, l'influence est indiquée :

Longueur droite amont insuffisante : peu d'influence, section réputée homogène Longueur droite aval insuffisante : peu d'influence, section réputée homogène.

5 PROTOCOLE D'INTERVENTION

5.1 **DOCUMENTS DE REFERENCE**

Textes réglementaires :

- Arrêté du 11 mars 2010 « portant modalité d'agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère ».
- Arrêté du 7 juillet 2009 « relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence ».
- Document LAB REF 22 du COFRAC « Exigences spécifiques Qualité de l'air Emissions de sources fixes ».
- GA X43-551 : Qualité de l'air Emissions de sources fixes Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée.



N° DE RAPPORT : 11935879-001-1

VERSION 1

 GA X43-552 : Qualité de l'air – Emissions de sources fixes – Elaboration des rapports d'essais pour les mesures à l'émission.

5.1.1 Méthodologie

Les méthodologies de prélèvement et analyse des composés cités ci-dessous sont précisées en annexe.

Certains éléments de validation des méthodologies non spécifiques à la présente prestation ne sont pas fournis dans ce rapport. Ils sont disponibles sur demande auprès de APAVE.

5.2 **PROGRAMME DE MESURE**

Pour chaque installation, le tableau suivant indique le nombre de mesures réalisées pour chacun des paramètres :

Paramètre	CAISSON 4S7	CAISSON 4S6	
Température	-	-	
Humidité (H2O)	Ponctuel	Ponctuel	
Composés Organiques Volatils Totaux (COVT)	3 essais d'environ 20 min	1 essai de 20 min	

6 GENERALITES

6.1 **EXPLOITATION DU RAPPORT**

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les résultats du présent rapport d'essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à l'essai au moment des mesures.

Seuls certains résultats sont fournis sous accréditation COFRAC. Ils sont repérés par la mention "O" dans les tableaux de résultats.

Les résultats détaillés et les incertitudes (incluant les prélèvements et les analyses) sont fournis sont en annexe du présent rapport.

Les concentrations et les débits sont exprimés dans les conditions normalisées (101,3 kPa, 273 K) symbolisées par « m_0^3 ».

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat

La déclaration de conformité est réalisée sous accréditation si la mesure correspondante est réalisée sous accréditation.

Pour les paramètres dont les valeurs limites n'ont pas été fournies, aucune déclaration de conformité n'a été réalisée.

Conformément à la convention de preuve acceptée par le client, ce rapport est diffusé exclusivement sous forme dématérialisée.



VERSION 1

ANNEXE 1 CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS

A/ DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

Identification de l'installation	CAISSON 4S7	CAISSON 4S6				
Description du process	Aspiration COCON de peinture,	•				
·	bateau SPIRIT	bateau SPIRIT				
Mode de fonctionnement	Continu	Continu				
Système de traitement des gaz	Injection de charbon actif	Injection de charbon actif				
Emplacement du point de	sortie ventilateur	sortie ventilateur				
mesure dans le circuit des gaz						
Paramètres d'autosurveillance	Aucun	Aucun				
en continu	Addan	Adcuit				

B/ DESCRIPTION DE LA SECTION DE MESURE

Section de	Forme du	Dimensi	ions	Nomb natur orifi	e des	Long. droites en Ø- équivalent		droites er Ø-		droites er Ø-		droites en Ø-		Nombre utilisable		Nature de la zone de	Moyens de	Protection contre
mesure condui	Conduit	Ø ou l*L en m	Ep. paroi en cm	Piquage de Ø 10 mm et +	NFX 44-		Aval	l Sonde	Mesure de vitesse		levage	intempéries						
CAISSON 4S7	Circulaire	0,50		1		1	1	0	0	Sol	SO	Non						
CAISSON 4S6	Circulaire	0,50		1		1	1	0	0	Sol	SO	Non						

C/ HOMOGENEITE DE LA SECTION DE MESURE

Sections de mesure	Eléments permettant de caractériser l'homogénéité du flux	Homogénéité de la section de mesure
CAISSON 4S7	Effluents issus d'un seul émetteur et absence d'entrée d'air entre cet émetteur et la section de mesure.	Section réputée homogène
	Effluents issus d'un seul émetteur et absence d'entrée d'air entre cet émetteur et la section de mesure.	Section réputée homogène



N° DE RAPPORT : 11935879-001-1

VERSION 1

D/ ECARTS DE LA SECTION DE MESURE PAR RAPPORT AUX REFERENTIELS

CAISSON 4S7

La section de mesure présente des écarts à la norme ISO 10780 pour les raisons suivantes :

Longueur droite amont insuffisante : la préconisation d'une longueur droite amont au moins égal à 5 fois le diamètre hydraulique du conduit n'est pas respectée.

Longueur droite aval insuffisante : la préconisation d'une longueur droite aval au moins égal à 2 fois (coude) ou 5 fois (débouché) le diamètre hydraulique du conduit n'est pas respectée.

CAISSON 4S6

La section de mesure présente des écarts à la norme ISO 10780 pour les raisons suivantes :

Longueur droite amont insuffisante : la préconisation d'une longueur droite amont au moins égal à 5 fois le diamètre hydraulique du conduit n'est pas respectée.

Longueur droite aval insuffisante : la préconisation d'une longueur droite aval au moins égal à 2 fois (coude) ou 5 fois (débouché) le diamètre hydraulique du conduit n'est pas respectée.



N° DE RAPPORT : 11935879-001-1

VERSION 1

ANNEXE 2 METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE

A/ STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE

En application de la norme NF EN 15259 et du LAB REF 22, la stratégie d'échantillonnage vis-à-vis de l'homogénéité des effluents gazeux est la suivante :

- ✓ pour les polluants particulaires et vésiculaires : mesure par quadrillage de la section de mesure.
- ✓ pour les polluants gazeux avec prélèvement isocinétique : mesure par quadrillage de la section de mesure.
- ✓ pour les polluants gazeux avec prélèvement non isocinétique :
 - mesure en un point quelconque de la section de mesure lorsque la section de mesure est réputée homogène.
 - mesure en un point représentatif lorsque la section de mesure est hétérogène et qu'elle comporte un point représentatif.
 - mesure par quadrillage de la section de mesure lorsque cette dernière est hétérogène et qu'elle ne comporte pas de point représentatif.

B/ REGLES DE CALCULS

Pour chaque paramètre mesuré, la valeur fournie dans les tableaux de résultats est égale à la moyenne arithmétique de tous les résultats obtenus lorsque plusieurs mesures ont été effectuées.

Conformément au document LAB REF 22 du COFRAC, les règles suivantes sont mises en place pour effectuer les calculs.

Pour chaque composé :

Lorsque la mesure est inférieure à la limite de détection, la valeur mesurée est prise égale à zéro dans les calculs.

Lorsque la mesure est inférieure à la limite de quantification, c'est la moitié de cette limite qui est prise en compte dans les calculs.

Lorsque la valeur de la mesure est inférieure à la valeur du blanc, c'est cette dernière qui est prise en compte dans les résultats.

Dans le cas ou il est nécessaire de sommer plusieurs éléments issus de différentes phases (ex métaux) : Les règles ci-dessus sont appliquées et la valeur du blanc est comparée à chaque phase.

Pour les mesures automatiques :

Les règles ci-dessus sont appliquées sur les valeurs moyennes de chaque essai.



VERSION 1

C/ METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

Mesures par analyseurs

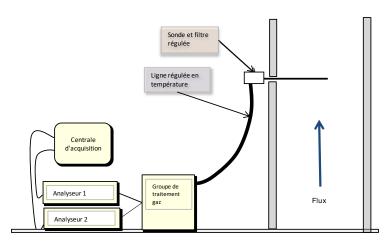
I) Principe de mesure:

L'analyse est effectuée en continu. L'analyseur est calibré avant et après chaque essai à partir d'un mélange de gaz étalon certifié. L'étanchéité de la ligne est vérifiée par injection du gaz étalon en tête de la ligne. Avant entrée dans l'analyseur, les gaz sont prélevés par sonde en inox. La sortie analogique de l'analyseur est reliée à un enregistreur numérique

II) Normes applicables, supports de prélèvement et méthodes d'analyse :

Composé recherché	Norme correspondante	Principe de mesure	Conditionnement	Type de ligne	
COVT	NF EN 12619	Détecteur à ionisation de		Chauffée	
COVT	XP X 43-554	flamme	-	Chaunee	

III) Schémas:



 ${\it Note: Le nombre d'analyseurs \ varie \ en \ fonction \ des \ composés \ recherchés.}$

Principe de détermination de paramètres divers									
Paramètre Référentiel Principe									
Température	Méthode interne	Au moyen d'une sonde Pt100 ou d'un thermocouple relié à un afficheur ou enregistreur numérique							
Humidité	Méthode interne M.LAEX.004	Par psychrométrie							
Teneur en O2	Méthode interne	Prise en compte de l'analyse standard de l'air atmosphérique							

N° DE RAPPORT : 11935879-001-1

VERSION 1

ANNEXE 3 VALIDATION DES RESULTATS

A/ INCERTITUDES

Les incertitudes standards calculées avec un facteur d'élargissement de 2 soit un taux de confiance de 95% sont indiquées en annexe dans les tableaux des résultats détaillés.

Elles tiennent compte de l'incertitude liée à la correction en oxygène lorsque celle-ci est applicable.

B/ VALIDATION DES MESURES

La validation des principaux critères de validation des mesures est indiquée dans les tableaux ci-dessous.

CAISSON 4S7:

Mesure Automatique									
Paramètre			Critère		Exigence respectée				
Composé Organique	Totaux (COT)	С	Périve inférieu	re à 5%	Oui				
		Dé	bit fuites infér	ieur à 2%	Oui				
Validation de la LQ par rapport à la VLE									
			Valeur						
Désignation	Symbole	LQ dans les conditions de la VLE	VLE	Rapport LQ/VLE	Exigences respectées				
				%					
COV totaux	COVt en eq C	0,3	110	0,3	Oui				

CAISSON 4S6:

Mesure Automatique									
Paramètre			Critère		Exigence respectée				
Composé Organique	Totaux (COT)		Dérive inférieu	re à 5%	Oui				
		Dé	bit fuites infér	ieur à 2%	Oui				
Validation de la LQ par rapport à la VLE									
	Symbole		Valeur						
Désignation		LQ dans les conditions de la VLE	VLE	Rapport LQ/VLE	Exigences respectées				
				%					
COV totaux	COVt en eq C	0,3	110	0,3	Oui				



VERSION 1

ANNEXE 4 RESULTATS DETAILLES

CAISSON 4S7

	CAISSON 4S7 :	Conditions	d'émission :		Essais 1 à 3	16/02/21
Désignation		Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures		-		16-févr-21		-
Pression atmosphérique		hPa		1 013		-
Diamètre de la section de mesure		m		0,50		-
Heure de début de prélèvement		h:min	9:35	10:05	10:50	-
Heure de fin de prélèvement		h:min	10:05	10:35	11:05	-
Durée de prélèvement		h:min	0:30	0:30	0:15	-
Température fumées		°C	18,00	18,00	18,00	18±0,5
Teneur en Oxygène						
- Teneur en oxygène (sur gaz sec)		%	20,90	20,90	20,90	21
Teneur en CO ₂ (sur gaz sec)		%	0,00			0±0
Masse volumique gaz sec		kg/m ₀ ³	1,29			1,29
Humidité volumique		%	1,35	1,35	1,35	1,3±0,1



N° DE RAPPORT : 11935879-001-1 VERSION 1

CAISSON 4S7 :	Humidité			Essais 1 à 3	16/02/21
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-		16-févr-21		-
Température sêche	°C	18,0			-
Température humide	°C	14,2			-
Humidité volumique sur gaz humide	%	1,3			1,35
CAISSON 4S7 :	cov:			Essais 1 à 3	16/02/2021
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-		16-févr-21		-
Heure de début de prélèvement	h:min	9:35	10:05	10:50	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	10:05	10:35	11:05	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:15	-
Hydrocarbures totaux / COVt					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		100,0		-
- concentration du gaz étalon	ppm _{C3H8}		30,6		-
- incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
- dérive au zéro	%		1,1		-
- dérive au point d'échelle	%		1,1		-
- concentration volume., sur humide	ppm _C	12	185	139	-
- concentration pondérale, sur humide, éq. C	mg/m ₀ ³	6	99	74	-
- concentration éq C ramenée aux C.R.	mg/m ₀ ³	7	101	75	61±2

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) et sans correction sur l'oxygène



VERSION 1

CAISSON 4S6

	CAISSON 4S6 :	Conditions d'émission :			Essais 1 à 3	16/02/21
Désignation		Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures		-		16-févr-21		-
Pression atmosphérique		hPa		1 013		-
Diamètre de la section de mesure		m		0,50		-
Heure de début de prélèvement		h:min	10:37			-
Heure de fin de prélèvement		h:min	10:50			-
Durée de prélèvement		h:min	0:13			-
Température fumées		°C	18,20			18,2±0,5
Teneur en Oxygène						
- Teneur en oxygène (sur gaz sec)		%	20,90			21
Teneur en CO ₂ (sur gaz sec)		%	0,00			0±0
Masse volumique gaz sec		kg/m ₀ ³	1,29			1,29
Humidité volumique		%	1,31			1,3±0,1
Masse volumique des gaz humides		kg/m ₀ ³	1,27			1,27

CAISSON 4S6 :	Humidité			Essais 1 à 3	16/02/21
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-		16-févr-21		-
Température sêche	°C	18,0			-
Température humide	°C	14,0			-
Humidité volumique sur gaz humide	%	1,3			1,31
CAISSON 4S6 :	cov:			Essais 1 à 3	16/02/2021
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-		16-févr-21		=
Heure de début de prélèvement	h:min	10:37			=
Heure de fin de prélèvement	h:min	10:50			=
Durée de prélèvement	h:min	0:13			-
Hydrocarbures totaux / COVt					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		100,0	•	-
- concentration du gaz étalon	ppm _{C3H8}		30,6		-
- incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
- dérive au zéro	%		1,1		-
- dérive au point d'échelle	%		1,1		-
- concentration volume., sur humide	ppm _c	93			-
- concentration pondérale, sur humide, éq. C	mg/m ₀ ³	50			-

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) et sans correction sur l'oxygène



N° DE RAPPORT : 11935879-001-1

VERSION 1

ANNEXE 5 AGREMENT

L'APAVE est agréée par le ministre chargé des installations classées par l'Arrêté du 7 décembre 2020 (J.O. du 29 décembre 2020).

Le détail des agréments de l'Agence de Châteauneuf en charge des prélèvements est fourni ci-après.

Détermination de la vitesse et du débit- volume.	Prélèvement et détermination de la teneur en vapeur d'eau.	Prélèvement des poussières dans une veine gazeuse.	Prélèvement et analyse des oxydes d'azote (NOx).	Prélèvement et analyse du monoxyde de carbone (CO).	Prélèvement et analyse de l'oxygène (O2).	Prélèvement et analyse des composés organiques volatils totaux
14	15	1 a	11	12	13	2

Prélèvement d'acide chlorhydrique (HCl).	Prélèvement du dioxyde de soufre (SO2).	Prélèvement de l'ammoniac (NH3).	Prélèvement d'acide fluorhydrique (HF).	Prélèvement de métaux lourds autres que le mercure	Prélèvement de mercure (Hg).	Prélèvement de dioxines et furannes dans une veine gazeuse.	Prélèvement d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
4a	10	16a	5a	6a	3a	7	9a

Le détail des agréments du laboratoire APAVE de Châteauneuf-les-Martigues en charge des analyses est fourni ci-après.

Quantification des poussières dans une veine gazeuse.	Analyse de mercure (Hg).	Analyse d'acide chlorhydrique (HC).	Analyse d'acide fluorhydrique (HF).	Analyse de métaux lourds autres que le mercure	Analyse du dioxyde de soufre (SO2).	Analyse de l'ammoniac (NH3).
1b	3b	4b	5b	6b	10b	16b

Le laboratoire APAVE de Châteauneuf-les-Martigues est accrédité sous le numéro N°1-1457. (la portée d'accréditation est disponible sur www.cofrac.fr)